

Mon enfant entre en 6e

POURQUOI DEMANDER UNE ÉTUDE AUTOMATIQUE DU DROIT A LA BOURSE ?

Les bourses nationales sont destinées - sous conditions de ressources - à vous aider financièrement à assumer les frais de scolarité de votre enfant.

3 CONDITIONS À REMPLIR :

1. **que vous ayez fait votre déclaration d'impôts 2026 sur les revenus 2025.**
C'est **votre avis d'imposition 2026 sur les revenus 2025** qui est nécessaire à l'étude de votre demande.
2. **que votre enfant soit déclaré sur cet avis d'imposition.**
3. **que vos revenus correspondent au barème ci-dessous :**
J'ai **1 enfant** et mes revenus 2025 sont **en-dessous de 17 927 €**
J'ai **2 enfants** et mes revenus 2025 sont **en-dessous de 22 064 €**
J'ai **3 enfants** et mes revenus 2025 sont **en-dessous de 26 201 €**
J'ai **4 enfants** et mes revenus 2025 sont **en-dessous de 30 338 €**
J'ai **5 enfants** et mes revenus 2025 sont **en-dessous de 34 476 €**
J'ai **6 enfants** et mes revenus 2025 sont **en-dessous de 38 613 €**
J'ai **7 enfants** et mes revenus 2025 sont **en-dessous de 42 750 €**
J'ai **+8 enfants** et mes revenus 2025 sont **en-dessous de 46 886 €**

✓ Je peux faire une demande de bourse.

Une fois que cette demande de bourse est faite,
elle est reconduite automatiquement chaque année,
vous n'aurez plus rien à faire.

OÙ ET QUAND DÉPOSER MA DEMANDE DE BOURSE ?

Au moment de l'inscription en ligne de votre enfant, via <https://teleservices.education.gouv.fr>

Plus d'informations sur : <https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>

**pendant toute la durée de la scolarité de votre enfant dans le second degré (collège)*

Mon enfant entre en 5^e / 4^e / 3^e

J'ai déjà donné mon accord pour l'étude du droit à la bourse en 2025

Je n'ai rien à faire cette année, mon droit à la bourse est automatiquement étudié.

Vous pouvez vérifier si vous avez donné votre accord sur : <https://teleservices.education.gouv.fr>

ou

Je n'ai pas encore donné mon accord pour l'étude du droit à la bourse.

3 CONDITIONS À REMPLIR :

1. que vous ayez fait votre déclaration d'impôts 2026 sur les revenus 2025.
C'est votre avis d'imposition 2026 sur les revenus 2025 qui est nécessaire à l'étude de votre demande.
2. que votre enfant soit déclaré sur cet avis d'imposition.
3. que vos revenus correspondent au barème ci-dessous :

J'ai 1 enfant et mes revenus 2025 sont en-dessous de 17 927 €

J'ai 2 enfants et mes revenus 2025 sont en-dessous de 22 064 €

J'ai 3 enfants et mes revenus 2025 sont en-dessous de 26 201 €

J'ai 4 enfants et mes revenus 2025 sont en-dessous de 30 338 €

J'ai 5 enfants et mes revenus 2025 sont en-dessous de 34 476 €

J'ai 6 enfants et mes revenus 2025 sont en-dessous de 38 613 €

J'ai 7 enfants et mes revenus 2025 sont en-dessous de 42 750 €

J'ai +8 enfants et mes revenus 2025 sont en-dessous de 46 886 €

✓ **Je peux faire une demande de bourse.**

Une fois que cette demande de bourse est faite,
elle est reconduite automatiquement chaque année,
vous n'aurez plus rien à faire.

OÙ ET QUAND DÉPOSER MA DEMANDE DE BOURSE ?

Au moment de l'inscription en ligne de votre enfant, via <https://teleservices.education.gouv.fr>

Plus d'informations sur : <https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>

**pendant toute la durée de la scolarité de votre enfant dans le second degré (collège)*